



**Banque de la République  
du Burundi**

Bujumbura, Le 08 août 2022

**ANNONCE AU PUBLIC**

**Concerne : Adjudication des Bons du Trésor**

La Banque de la République du Burundi procède, pour le compte du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, à l'appel d'offres de souscription aux Bons du Trésor dans les conditions suivantes :

**1. Nombre de titres mis aux enchères : 550.000**

**2. Caractéristiques communes :**

- Valeur nominale d'un Bon du Trésor : 10.000 BIF.
- **Les taux sont exprimés en % par an avec 2 décimales.**
- Les taux d'intérêt sont fixés par les soumissionnaires.
- Date limite de dépôt des soumissions : mercredi, 10 août 2022 à 09h 00' pour les offres sur papier et à 10h00' pour les offres électroniques.
- **Lieu :** - BRB, Service Marché Monétaire, 1<sup>er</sup> étage, bureau n° 1.45, ou  
- Site intranet du Dépositaire Central des Titres (pour les participants directs CSD).
- Date d'adjudication : mercredi, 10 août 2022 à 10h10 min.
- Date de jouissance : jeudi, 11 août 2022.
- Nombre minimal de titres par offre : 5.000 titres.
- **Pour chaque offre, le nombre de titres doit être un multiple de 1.000 titres.**
- Chaque soumission peut porter sur un maximum de 5 offres.

**3. Caractéristiques spécifiques:**

- **Bons du Trésor à 13 semaines, série BIBT13221110;**  
**Emission n° BIBT13221110/033/22**  
*Nombre de Titres : 200.000*  
*Date d'échéance : jeudi, le 10 novembre 2022.*
  - **Bons du Trésor à 26 semaines, série BIBT26230209 ;**  
**Emission n° BIBT262300209/032/22**  
*Nombre de Titres : 150.000*  
*Date d'échéance : jeudi, 09 février 2023.*
  - **Bons du Trésor à 52 semaines, série BIBT52230810 ;**  
**Emission n° BIBT52230810/032/22**  
*Nombre de Titres : 200.000*  
*Date d'échéance : jeudi, le 10 août 2023.*
- 4.** Les offres dont le nombre de titres est supérieur à celui qui est annoncé ci-dessus pour chaque terme seront rejetées.
- 5.** Le Comité d'adjudication se réserve le droit de modifier le nombre de titres mis aux enchères ou de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- 6.** Les offres retenues donneront lieu à un débit automatique du compte du souscripteur par l'intermédiaire de son banquier au profit du compte courant du Trésor.
- 7.** A l'échéance, le remboursement du principal et des intérêts se fera par le débit d'office du compte courant du Trésor ouvert à la BRB sans aucune autre formalité.

**BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**

**BRB**  
Direction des  
Opérations